



**ACTUALITE**

## **Compte-rendu et analyse**

Groupe de travail du 27 septembre 2018

---

**Informatique**

Le 15/10/2018

# Informatique

Le programme du GT sur l'informatique était très dense. Pas moins de 11 fiches étaient proposées à l'examen des partenaires sociaux, ce qui ne permettait pas une discussion sérieuse sur l'ensemble des thèmes abordés.

Une majorité des organisations présentes ce jour là ont donc demandé le report de la discussion sur les fiches RH au sein d'un GT Ad Hoc (fiches 9, 10 et 11).

**La fiche n°1** faisait le point sur le déploiement de l'outil 3E de suivi des emplois, des effectifs et des missions agrémenté d'une démonstration du fonctionnement de celle-ci.

Développé par la DISI des pays du centre, 3E est un logiciel permettant de suivre les emplois et effectifs dans la sphère informatique. Il a été décidé de faire évoluer ce logiciel en vue d'une généralisation à l'ensemble des DISI en remplacement des différents outils existants.

Les objectifs de l'application 3 E sont les suivantes :

- partager une vision actualisée de la cartographie des effectifs et des emplois entre la DGSSI et les autres services de la sphère informatique (DISI et ESI) ;
- simplifier les processus d'échanges des données entre les différents services ;
- disposer d'une vision historique et prospective des ressources humaines.

L'application est utilisée par le DGSSI, les chefs de bureau du SSI, les équipes des sièges des DISI et les responsables des ESI. L'application a été déclarée à la CNIL. Il nous a été indiqué que les agents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel gérées par l'application.

**La CFTC demande que les agents soient systématiquement informés des modifications ou ajouts de données à caractère personnel les concernant.**

**La fiche n°2 et la fiche n°3** faisait le point sur la réorganisation du réseau des DISI. Le réseau actuel était organisé en 9 Directions des services informatiques (DISI), services à compétence nationale directement rattachés au chef du service des systèmes d'information.

Chaque DISI comporte un siège et plusieurs établissements de services informatiques (ESI) qui lui sont rattachés hiérarchiquement et fonctionnellement.

La réorganisation proposée consiste à passer de 9 à 7 DISI :

- par la fusion des DISI de Paris Champagne et de Paris Normandie pour créer une DISI d'Île-de-France (dont le siège sera implanté à Versailles) ;
- la fusion des DISI Rhône-Alpes Est Bourgogne et Pays du Centre pour créer une DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (dont le siège sera implanté à Lyon) ;
- le rééquilibrage du périmètre géographique des DISI.

Toutes ces opérations auront entre autres conséquences de faire entrer ou sortir du périmètre de DISI des ESI dans un vaste jeu de transfert de structures.

Selon la Direction, la réorganisation n'induirait aucun changement au niveau de la résidence géographique, de la mission structure d'affectation nationale ou de l'affectation locale. En outre, les agents continueront d'exercer leurs missions dans les mêmes conditions.

La DGSSI sera chargée de la mise en œuvre de ce projet qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il est proposé que soient nommés des directeurs préfigurateurs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec pour mission d'accompagner cette opération auprès de l'ensemble des agents (Organisation de rencontres sur site).

**A l'instar de nombreux secteurs de notre réseau, la sphère informatique se retrouve impactée par les fusions et les réorganisations en tous genres.**

**Cette réforme touchant un secteur qui, a priori, ne présentait aucun problème, ne semble avoir comme objectif que de continuer à raboter les emplois et les moyens de fonctionnement.**

**La fiche n°4** faisait le point sur la gestion des élections professionnelles des instances de représentation du personnel du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019.

La restructuration aura des conséquences sur les instances de concertation (CTL et CAPL) et sur les mandats des représentants du personnel élus lors des élections professionnelles de 2018.

L'ensemble des instances de concertation issues des élections de décembre 2018 seront juridiquement maintenues au 1<sup>er</sup> septembre 2019 à l'exception toutefois de celles instituées dans les DISI de Paris Champagne et des pays du centre.

La réorganisation du réseau des DISI va engendrer des changements de direction d'affectation pour un certain nombre d'agents.

Les agents dont la DISI d'affectation sera modifiée à l'occasion de la réorganisation relèveront des instances de leur nouvelle DISI d'affectation.

Pour la plupart des DISI, l'évolution des effectifs par rapport à ceux du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sera supérieure à 20 %. L'importance des variations du corps électoral nécessitera une nouvelle appréciation en 2019 de la représentativité des organisations syndicales. A cet égard, il est envisagé d'organiser des élections dans les DISI qui connaîtront une variation des volumes d'emplois de plus de 20 %. afin de respecter les exigences réglementaires. Les élections professionnelles auraient lieu en fin d'année 2019 (au mois de novembre ou décembre) pour un renouvellement des mandats au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En raison des modifications de périmètre des DISI, certains élus perdront le bénéfice de leur mandat s'ils changent de DISI d'affectation. Dans l'attente du renouvellement des mandats au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces représentants du personnel qui perdront leur mandat du fait du nouveau périmètre seront conviés en tant qu'expert aux réunions des CAPL et CTL de leur ancienne DISI d'affectation se tenant entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019

**La fiche n°5** commentait le dispositif de sécurisation de l'exploitation de l'application DSN.

La mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) rend particulièrement sensibles les briques de collectes de la déclaration sociale nominative (DSN) exploitées par les ESI de Nevers et celui de Paris Montreuil. Ces briques doivent dans des délais contraints, recevoir un volume conséquent de données. En cas de défaut, la cinématique du PAS serait fragilisée, avec des conséquences pour les usagers et pour le budget de l'État.

Afin de sécuriser l'exploitation de DSN, il est envisagé de mettre en place une astreinte sur les périodes non couvertes par la présence normale des exploitants.

Dans un premier temps, l'administration met en place un dispositif spécifique reposant sur des assistants externes permettant ensuite de mettre en œuvre un dispositif d'astreintes.

**La CFTC s'étonne de l'utilisation de personnels externes à l'administration alors que nous possédons en interne toutes les compétences nécessaires à la mise en place de cette mission.**

**La fiche n°6** fait le point sur l'évolution de l'assistance informatique.

Il est notamment prévu :

- le déploiement d'un parcours d'assistance rénové (PAR). La saisine des AT par téléphone a été supprimée au profit du formuel qui devient le support unique de saisie.
- la mise en place des quatre domaines de l'assistance (venant en remplacement des 15 domaines actuels). C'est-à-dire domaine direction, domaine du particulier, domaine du professionnel et domaine PGP/SPL.

Ces domaines seront affectés à des DISI (par exemple, le pilotage du domaine des particuliers passe de 4 DISI à une seule)

Enfin, **les fiches n°7 et 8** faisaient le point sur les fermetures de l'atelier éditique de l'ESI de Paris Montreuil et des ateliers éditiques des directions d'outre-mer. Pour la DGFIP, la baisse d'activité a conduit à la décision de transférer les productions vers les 7 ateliers de la filière industrielle disposant de matériels et logiciels plus récents, robustes et pérennes.

La fermeture de Paris Montreuil est prévue pour le 31 août 2019 et ceux des DROM pour 1<sup>er</sup> avril 2019. Les agents bénéficieront d'un entretien individuel de reconversion professionnelle. Lors de cet entretien, ils pourront se faire accompagner par la personne de leur choix Ils ont pour but de leur permettre d'envisager les différentes possibilités de reconversion et d'exprimer leurs choix prioritaires.

**La CFTC veillera à ce que le reclassement de nos collègues se déroule au mieux et tienne compte de leurs souhaits**



## SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

---

**Rédacteur :** Maurice PELEGRIN

**Responsable de la communication :** Régis BOURILLOT  
01 44 97 32 70  
[regisbourillotcftcdgfp@gmail.com](mailto:regisbourillotcftcdgfp@gmail.com)

**Président :** Luc VELTER  
01 44 97 32 72  
[lucveltercftcdgfp@gmail.com](mailto:lucveltercftcdgfp@gmail.com)

**Secrétaire général :** Rachid AZZOUG  
06 62 04 73 26  
[rachid.azzoug@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:rachid.azzoug@dgfp.finances.gouv.fr)

**Contact :** [cftcdgfp@gmail.com](mailto:cftcdgfp@gmail.com)  
**Site internet :** [www.cftc-dgfp.fr](http://www.cftc-dgfp.fr)

---

**Syndicat National CFTC Finances Publiques**

6 Rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédoc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 32 72